



## " DEMANDE DE DISPENSE DES COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE "

Attention : "Dispenses EPS" ≠ "Dispositif Sport-Art-Etudes (SAE)"  
les conditions et formulaires diffèrent – consulter le site  
Dispenses EPS <https://www.ge.ch/demander-dispense-cours-education-physique>  
SAE sous <https://www.ge.ch/sport-art-etudes>

### INFORMATION

#### AUX ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II

**QUI PRATIQUENT UN SPORT DE COMPETITION** (NIVEAU REGIONAL OU NATIONAL),  
**LA DANSE OU LES ARTS DU CIRQUE** (NIVEAU PREPROFESSIONNEL)

Si vous souhaitez obtenir une dispense des cours d'éducation physique pour l'année scolaire **2022-2023** en tant que sportive/sportif de compétition, danseuse/danseur ou artiste de cirque

➤ **L'ensemble de la documentation est disponible**  
**(formulaires, conditions et processus)**  
à l'adresse suivante :

**<https://www.ge.ch/demander-dispense-cours-education-physique>**

*Si et seulement si* vous répondez aux critères définis, vous pouvez compléter le formulaire en ligne dans le délai fixé ci-dessous, en joignant tous les justificatifs requis selon les informations indiquées dans les conditions d'octroi.

➤ **Le délai de dépôt de votre dossier "demande de dispense EPS 22-23" est fixé au**  
**AU VENDREDI 09 SEPTEMBRE 2022**